

Terres cherchent Agriculteur bio à Blainville sur l'eau (54)

Appel à candidatures

nov 2022



La Commune de Blainville sur l'eau met à disposition **4.70 hectares de terres** pour l'installation d'un projet agricole diversifié (maraîchage) privilégiant les circuits de proximité et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Commune urbaine située dans le département de Meurthe-et-Moselle et la région Grand Est, Blainville sur l'eau comporte plus de 4 000 habitants sur un bassin de vie de 10 000 habitants sans aucune forme de maraîchage.

La préservation du cadre de vie, des paysages, des ressources naturelles est considérée comme une priorité au sein de la commune. Elle souhaite favoriser l'installation agricole locale et favoriser les circuits courts de commercialisation en contribuant à accompagner le secteur agricole dans le bouleversement de ses pratiques.

C'est donc dans ce cadre que la Commune a identifié des possibilités de mise à disposition de terres lui appartenant. Ce travail d'accompagnement est réalisé en partenariat avec la Multipole Sud Nancy Lorraine, Terre de Liens Lorraine et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.



La Multipole Nancy Sud Lorraine est un syndicat Mixte rassemblant les 13 intercommunalités du Sud 54. Elle est porteuse du Scot (Schéma de COhérence Territoriale), outil de planification du foncier et se positionne en animateur de coopérations interterritoriales sur l'économie, les mobilités et les transitions.

A ce titre, elle porte un intérêt particulier à la préservation du foncier agricole. Engagée dans le Programme Alimentaire territorial du Sud 54, elle mène en partenariat avec Terre de Liens et la Chambre d'Agriculture une expérimentation sur la mobilisation du foncier communal pour l'installation.

C'est dans ce cadre que cet appel à candidature est lancé.

Terre de Liens Lorraine agit en Lorraine pour aider les porteurs de projet en agriculture biologique à s'installer en leur facilitant l'accès au foncier.



Le rôle de Terre de liens est donc de contribuer à débloquent l'accès au foncier. L'association sensibilise les acteurs des territoires, utilise des leviers financiers pour des acquisitions solidaires de fermes et travaille en partenariat avec des collectivités locales pour faciliter l'accès à la terre. En collectant de l'épargne solidaire, la Foncière Terre de liens a ainsi pu réaliser des acquisitions de terres et permettre l'installation d'agriculteurs bio en Lorraine en maraîchage, petits élevages et production laitière.

Dans le cadre de plans alimentaires territoriaux, Terre de liens Lorraine mène un travail de partenariat autour du foncier auprès de mairies et intercommunalités.

Qui est mieux placé qu'un maire ou un élu pour connaître son territoire et son potentiel foncier ?

La Chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est aujourd'hui un acteur incontournable du monde rural sur le département. Ancrée dans les territoires grâce à une politique de proximité, elle a développé une connaissance et un réseau professionnel reconnus des territoires ruraux et des acteurs locaux. Elle prend part activement à la préservation du foncier agricole et participe à assurer une dynamique de renouvellement en accompagnant les agriculteurs de demain dans leur parcours à l'installation.



Elle anime le Répertoire Départ Installation qui permet de rencontrer les cédants mais aussi les candidats à l'installation en recherche d'exploitation à reprendre ou de surfaces pour la création de leur exploitation. Elle dispose ainsi d'une ressource fiable et actualisée de candidats à l'installation en production maraîchère.

LE SITE DE BLAINVILLE sur L'EAU

Situation géographique

Le site de Blainville sur l'eau se situe proche du centre sur une zone d'anciens pâquis communaux, dans le lit majeur alluvial de la Meurthe.



LE PROJET : UNE FERME MARAICHERE A BLAINVILLE SUR L'EAU

Profil recherché

Le projet envisagé consiste en l'installation d'une activité maraîchère de proximité en agriculture biologique (conversion)

Les candidats devront posséder un diplôme agricole, et /ou une expérience significative en agriculture biologique (référence en maraîchage) et présenter un projet respectant les objectifs de l'appel à candidatures détaillé en fin de dossier.

Ils devront également s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement à l'installation, et dans tous les cas être accompagnés par Terre de liens Lorraine et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Foncier agricole

Les terres agricoles sont situées tout proches du cœur de ville et sont propriétés de la Commune de Blainville sur l'Eau, libres de toute exploitation.

La surface exploitable est de 4.7 hectares en plusieurs parcelles.

Des analyses de sol ont été effectuées par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et pourront être remises sur demande aux potentiels candidats afin d'ajuster leur projet en fonction de ces dernières.

Un bail rural à clauses environnementales de 9 ans renouvelable est envisagé par la commune.



APPEL A CANDIDATURES

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- * Le CV détaillé du candidat,
- * La photocopie des diplômes agricoles (ou préciser si ce diplôme est en cours d'obtention),
- * Une description globale du projet comprenant si possible :
 - Organisation du travail,
 - Statuts juridiques envisagés,
 - Productions retenues,
 - Système de commercialisation,
 - Eléments technico-économiques,
 - Plan d'investissement et besoins en matériel à financer,
- * Tous compléments jugés utiles par le candidat

Analyse et sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées par la commune de Blainville sur l'eau, conjointement avec Terre de Liens Lorraine et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle. La commission d'attribution de projet ainsi constituée analysera les candidatures selon les critères suivants :

- Propositions du candidat à produire en agriculture biologique certifiée
- Proposition du candidat de s'intégrer dans un schéma d'économie circulaire, en favorisant un projet de proximité
- Proposition du candidat d'intégrer un point de vente s'inscrivant en complémentarité avec les vendeurs locaux existants au sein de la commune.

Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 mars 2023 à minuit

Par courrier postal à l'intention de Monsieur le Maire, Mairie, 14 rue des Ecoles 54360 Blainville sur l'Eau ou par mail : mairie@blainvillesurleau.fr

Action menée dans le cadre du PAT

